

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

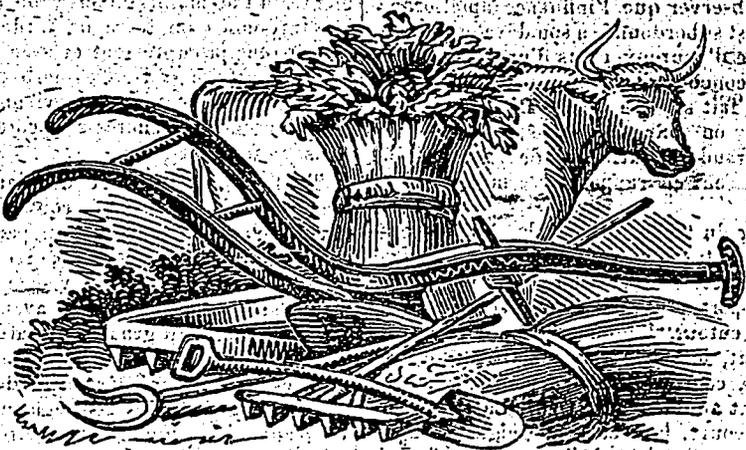
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continué, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées

FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2ème insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Engrais verts (Suite).

Revue de la Semaine : Devoirs de l'Etat envers l'Eglise; quelques canadiens constitués en autorité ont été punis pour les avoir négligés. — Conspiration de la Prusse contre l'Eglise — Courageuse Encyclique de Pie IX qui encourage les confesseurs allemands et rappelle au gouvernement prussien qu'aujourd'hui comme toujours il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. — Bismarck subira le sort des persécuteurs; sa puissance ira se briser contre le roc sur lequel est bâtie l'Eglise. — Situation d'Alphonse XII en Espagne; son attitude vis-à-vis les catholiques.

Sujets divers : Conditions nécessaires ou favorables à la fécondation des graines. — Fabrique du sucre de betteraves à St. Jean d'Iberville.

Petite chronique : Manufacture de fromage à Gentilly. — Projets d'industrie manufacturière dans le comté de Kamouraska. — Moulins à scies des MM. King à St. Paudine.

Recettes : Blessures produites aux animaux par le joug — Poursuivre chez les bêtes à corne.

Bibliographie : Choix de morceaux de musique publiés par M. A. Lavigne, à Québec.

CAUSERIE AGRICOLE

DES ENGRAIS VERTS.

Les végétaux dont on se sert en fumures vertes sont le sarrasin, le trèfle, les navets, les vesces, les lupins jaunes et blancs, les fèves et le colza. On pourrait en employer beaucoup d'autres encore avec un égal succès. Les herbes en mélange sont préférables à celles que l'on enfouit isolément, parce que la richesse d'un engrais quelconque est toujours en raison de la diversité des substances qui le composent.

Le sarrasin. — Dans des conditions favorables, cette plante acquiert un fuyage abondant, développe un appareil aérien très ample qui lui permet de puiser beaucoup dans l'atmosphère où elle prend la plus grande partie de sa nour-

riture, et son enfouissement accumule dans le sol une forte quantité de débris végétaux.

Le sarrasin se développe avec une grande rapidité. Comme il supporte une semaille tardive, on peut encore répandre sa graine après les céréales précoces, et obtenir une récolte propre à être enterrée avant d'emblaver de nouveau le terrain. Toutefois, il est convenable de ne pas répandre, immédiatement après l'enfouissement, la semence de la céréale qui doit profiter de cette fumure, car les tiges du sarrasin sont assez grossières, et il faut attendre qu'elles aient subi un commencement de décomposition, sinon, elles tiennent le sol dans un état d'ameublissement capable de nuire à la plante qu'on lui confie.

Pour faire un engrais vert avec le sarrasin, on sème sur le terrain, que l'on désire amender, au commencement de juin, après l'avoir bien amouilli. Lorsque le sarrasin a atteint sa hauteur, c'est-à-dire lorsqu'il est en fleurs, on passe le rouleau sur la pièce pour abattre les tiges. Ensuite on laboure la pièce et on enfouit le sarrasin. Quand celui-ci doit être employé comme engrais vert il faut le semer fort.

M. le Dr. LaRue, dans son *Petit Manuel d'agriculture*, donne le moyen suivant pour enfouir le sarrasin: "Il consiste à attacher à la charrue, au moyen d'une chaîne, une pesée en fer ou en pierre qui, traînant le long du versoir (oreille), couche le sarrasin avant de l'enterrer."

Le trèfle. — Les avantages de l'enfouissement du trèfle sont si apparents et ont tellement été bien appréciés dans plusieurs endroits, que parfois on cultive cette légumineuse dans l'unique but de l'enterrer.

Les avantages que procure l'enfouissement de la dernière pousse du trèfle sont généralement connus. Il est peu de localités en Belgique où l'on n'ait eu occasion d'apprécier l'utilité de cette pratique et où l'on n'enterre la troisième coupe de cette légumineuse au lieu de la faucher. Excécutée dans des conditions favorables, il en résulte une amélioration qui se fait sentir sur les deux récoltes qui suc-

cèdent à l'enfouissement.

Le trèfle est, du reste, doué de propriétés qui expliquent ce résultat. Par son fanage abondant et ample, il emprunte beaucoup à l'air atmosphérique, et son puissant appareil souterrain laisse dans le sol de nombreux débris. Il est toutefois important d'observer que l'influence améliorante de cette légumineuse est subordonnée à son développement. On ne doit pas attendre d'heureux effets d'un trèfle chétif et clair-semé. Cela se conçoit aisément, car la fertilité ne se développe pas par le fait seul de l'occupation du terrain par cette plante, comme on pourrait, peut-être, se l'imaginer, mais bien par la grande quantité des débris qu'elle lui abandonne; or, ceux-ci sont en rapport avec la vigueur de la végétation.

“ Ayant fait enfouir du trèfle, dit Smalz, à des degrés de développement différents, et y ayant fait semer du seigle, j'ai toujours trouvé la récolte et la vigueur de végétation du seigle dans un rapport presque rigoureusement exact avec la force du trèfle enfoui. Là où l'on avait enfoui du trèfle d'un pied de haut, le seigle ressemblait à une forêt de roseaux, et les épis, courbés par leur poids, formaient comme un toit mouvant au-dessus des tiges. Là où le trèfle avait été enfoui plus court, la récolte de seigle était proportionnellement moins belle. Là où l'on avait enfoui du trèfle de 2 pouces de hauteur seulement, la récolte de seigle était misérable, le sol de la pièce, comme celui des autres soumis à la même expérience, n'ayant pas été fumé et le seigle ayant été semé sur un seul labour. C'est pourquoi je laisse toujours croître le trèfle autant qu'il le peut après la seconde coupe, pour l'enfouir, sans chercher à en tirer aucun parti. ”

Il est bien entendu que si l'on demandait à la plante tout ce qu'elle peut donner en fourrages, on se bercerait en vain de l'espoir d'obtenir les effets que nous avons signalés; mais c'est, comme le dit très-bien Schwortz, une faute qu'un cultivateur intelligent et soigneux ne commettra jamais.

Plantes aquatiques.—Voici, suivant Van Aelbroeck, comment on utilise, dans les Flandres, les plantes recueillies dans les fossés, les canaux et les rivières. Au printemps, les petits cultivateurs rassemblent avec beaucoup de soin toutes ces herbes, qui se trouvent encore alors dans leur première verdure; ils s'en servent comme d'un fumier dans les terres sèches et légères, où ils plantent des pommes de terre. Ils estiment que cet engrais vaut autant pour cette production que tout autre fumier, principalement dans les années de sécheresse. Mais après la récolte de ce premier fruit, toute sa force et tout l'effet de l'engrais ont disparu, et le même sol a besoin d'un nouveau fumier, soit de vaches, soit d'immondices des rues, avant qu'il puisse porter d'autres productions.

Voici comment on rassemble ces herbes et comment on en fait usage:

Les herbes se fauchent dans l'eau; on les y ramasse en des barquettes, et on les transporte sur le terrain qu'on vient de disposer pour la plantation des pommes de terre. Le sol a été préalablement coupé en raies ou sillons de quatre pouces de profondeur, au fond desquels on jette ce fumier; la pomme de terre qu'on veut planter est mise par-dessus; quelquefois, quand le sol est très-sec, la pomme de terre est placée sous le fumier et recouverte de terre; lorsque, enfin, elle est en poussée et que la tige se trouve à un demi-pied au-dessus du sol, on lui donne un arrosage d'engrais liquide et on élève autour de chaque plante, au moyen du hoyau, une motte de terre semblable à une

taupinière. Mais il faut observer que l'on doit enfouir ces herbes le plus promptement possible après qu'on les a rassemblées, et au plus tard dans les quarante-huit heures; sans quoi, elles consomment et perdent toute leur force.

Cet engrais, étant mis en terre, commence aussitôt à fermenter d'une manière incroyable et réchauffe le sol au point que la pomme de terre ne tarde pas à germer. Tout cela se fait plus promptement et avec plus de force qu'au moyen de tout autre engrais. Ces herbes, d'ailleurs, entretiennent l'humidité du terrain et préviennent les grands dommages que la moindré sécheresse apporte aux pommes de terre dans les terres légères.

Toutefois, la méthode de planter les pommes de terre avec les herbes des fossés convient principalement à un petit fermier: en premier lieu, parce que tout autre engrais lui manque ordinairement; secondement, parce que sa femme et ses enfants peuvent rassembler ces herbes, et qu'il est dispensé de toute avance de fonds; tandis que, pour cet objet, un grand cultivateur aurait à faire beaucoup de dépenses et à prendre beaucoup de peine à une époque où il est ordinairement accablé de travail.

Pour compléter les renseignements, nous ajouterons que les plantes aquatiques doivent être employées fraîches, avant d'avoir subi la dessiccation; sous ce dernier état, elles ne se décomposent qu'avec une extrême lenteur et peuvent être assimilées à la paille. Il importe, en outre, de remarquer qu'elles doivent être réservées pour les terres chaudes, légères; leur utilité ne s'étend pas aux sols compactés et humides où leur application pourrait même susciter des inconvénients fort graves.

Débris divers.— Dans une ferme bien administrée, on doit tirer parti de tous les débris de plantes, quels qu'ils soient. Tous les déchets fourrés par les récoltes peuvent recevoir un emploi avantageux, et, en les recueillant avec soin, on se procure un supplément d'engrais dont, malheureusement, la valeur n'est que trop fréquemment méconnue. Le bon sens nous avertit que c'est faire chose profitable au sol de lui restituer des débris qui n'ont, d'ailleurs, aucune utilité comme objet de vente ou de consommation intérieure.

Dans les exploitations où l'on cultive les plantes textiles, on ne laissera donc pas perdre les parties ligneuses, les chevenottes qui restent comme déchets après la séparation de la flasse; on les ajoutera aux fumiers, ou on les introduira dans les composts, ou bien on se bornera à les répandre sur les terres en culture et à les enterrer par un trait de char-ru.

On procédera de la même façon à l'égard des fanes de pommes de terre qui renferment beaucoup de substances salines et sont surtout riches en potasse. Desséchées et répandues sur les prairies, elles y produisent des effets très-apparents.

Les feuilles de betteraves et de carottes, qui ne sont pas affectées à la nourriture des animaux, doivent également être enfouies. Les bénéfices que le sol retire de cette incorporation sont plus importants qu'on ne se l'imagine communément.

Les feuilles des arbres servent aussi comme engrais. Personne n'ignore le parti que les jardiniers en tirent pour la confection de leurs terreaux. Toutefois, il est des feuilles qui, telles qu'elles ont été récoltées, ne s'appliqueraient pas aux terres arables sans inconvénient, entre autres celles du chêne. Ces dernières recèlent un principe nuisible à la végétation, qu'il importe de détruire par la fermentation, ou que l'on neutralise par l'addition de matières minérales, telles que la chaux.

Tan.—On fait généralement fort peu de cas de ce déchet des tanneries; c'est à tort. L'indifférence dont il est l'objet est peut être due à des essais infructueux, ou même à des résultats peu avantageux obtenus par l'emploi de cette substance. En effet, les écorces moulues qui ont servi à la préparation des cuirs ne sont pas entièrement dépouillées de tannin, principe contraire à la végétation, et si on les applique telles qu'elles sortent des tanneries, elles peuvent nuire aux récoltes; mais il est fort facile d'écarter ce danger. On atteint ce résultat en mélangeant le tan avec de la chaux qui s'empare du tannin, neutralise son action et fournit en quelques mois un excellent terreau. On peut tout aussi avantageusement l'arroser avec du purin, des jus de fumier, ou l'associer aux matières fécales. Déjà utile par lui-même, il acquiert par cette union des propriétés éminemment fertilisantes; et comme le tan est une matière absorbante, il est très apte à servir d'excoipent pour ces déjections et à faciliter ainsi leur transport sur les champs cultivés.

Mis en tas et abandonné à lui-même, il se débarrasse de la matière nuisible qu'il renferme et se change peu à peu en terreau sans l'intervention d'aucune substance étrangère; mais cette transformation est naturellement fort lente. On peut encore tirer parti du tan en le brûlant et en utilisant les cendres.

REVUE DE LA SEMAINE

Le spectacle de la persécution qui sévit contre l'Eglise dans l'un comme dans l'autre monde nous remet en esprit des principes qui ne sont pas nouveaux pour nos lecteurs; mais ils ne seront pas fâchés de les relire, nous en avons l'assurance.

Dans tous les empires, deux pouvoirs se trouvent en face l'un de l'autre, le pouvoir de l'Eglise et celui de l'Etat.

Le principe moteur du pouvoir de l'Eglise est l'obligation qu'elle a de maintenir intact le dépôt de la foi; le principe moteur du pouvoir de l'Etat, dans ses relations avec l'Eglise, devrait être l'obligation qu'a l'Etat de défendre l'Eglise, ou tout au moins de la laisser libre.

Toutes les fois que le pouvoir civil se renferme dans ses limites, le pouvoir de l'Eglise, bien loin de le détruire ou de l'affaiblir, le fortifie et le consolide; car les préceptes mêmes de l'Eglise commandent la soumission et l'obéissance à l'autorité civile. Mais lorsque le pouvoir civil franchit ses limites par rapport à l'Eglise, soit en usurpant les droits, soit en restreignant la liberté de celle-ci, il en résulte entre les deux autorités un conflit qui, s'il est une source d'affliction pour l'Eglise, est en revanche une cause d'affaiblissement pour le pouvoir civil et finit par rendre ce dernier ridicule.

Déjà, en Canada, nous avons fait quelque expérience de l'oubli de ces principes.

Un parti puissant s'était formé parmi nous après l'Union des deux Canadas. Ce parti, qui aimait à se nommer libéral-conservateur, se montra longtemps disposé à ne rien refuser à l'Eglise. Au contraire, il employait ses moyens à en faire respecter les privilèges et à lui rendre facile l'accomplissement de sa mission de dévouement et de salut.

Mais un jour arriva que quelques hommes, consultant de prétendus intérêts, montrèrent des sentiments hostiles. Ils en vinrent à imposer une législation insensée qui entravait les œuvres catholiques. L'Eglise du Canada commença à souffrir.

Le parti, dit libéral-conservateur, ne fut pas assez prompt

à repousser les conseils aveugles des chefs qui l'entraînaient hors de sa voie, et le châtement ne s'est pas fait attendre.

Les détails sont trop présents à tous les esprits pour qu'il soit nécessaire de les donner.

Heureusement la foudre a chassé l'assoupissement, et nous pouvons croire que, désormais, ce parti ne se laissera plus entraîner à répudier les principes catholiques qu'il regrette d'avoir un instant oubliés.

Mais cette expérience que nous avons vue ici de nos yeux n'est qu'une œuvre de miséricorde; sur d'autres théâtres, la Providence prépare des châtements terribles.

La première victime sera la Prusse. Là, l'Eglise n'a plus aucune des franchises qui lui sont indispensables pour opérer les œuvres de salut. L'évêque n'a plus la liberté de diriger son diocèse; dans le temple sacré la parole du curé est soumise à la censure de la police; et l'instituteur du plus humble village ne peut donner d'autre enseignement que celui que le gouvernement impose. Etat de violence extrême! La lutte est opiniâtre dans toutes les parties de l'empire et l'on n'entend plus parler que d'arrestations, de procès, de prison ou d'amendes.

Victime lui-même de la rage infernale de la révolution italienne, prisonnier dans son palais, Pie IX ressent vivement les coups portés contre ses enfants. Comme s'il ne pouvait être sensible qu'à leurs douleurs, il les console, et flétrit les malheureux qui abusent de leur puissance.

Une Bulle a été adressée à l'Evêque prussien.

Dans ce document, Sa Sainteté rappelle dès lors les premières paroles, "les stipulations conclues entre le Saint-Siège et le gouvernement prussien en la 21^e année de ce siècle, pour le bien et le salut de la cause catholique;" et à la vue de tribulations actuelles que traverse l'Eglise de Prusse, Elle demande avec douleur comment il se fait que des engagements aussi solennels, religieusement observés pendant cinquante ans, soient tout-à-coup reniés sans motifs et violés sans mesure.

"Aux lois récemment édictées contre les droits de l'Eglise, lois qui ont déjà frappés tant de fidèles et consciontieux serviteurs, non-seulement parmi le clergé, mais aussi parmi le peuple, ont été ajoutées d'autres lois qui renversent complètement la divine constitution de l'Eglise et anéantissent les droits sacrés des évêques.

"Car ces lois attribuent à des juges laïques le pouvoir de dépouiller les évêques et autres chefs ecclésiastiques de leur dignité et de leur juridiction épiscopales.

"Ces mêmes lois ont suscité de nombreux et de grands obstacles à ceux qui sont appelés à exercer la juridiction légitime pendant l'absence des pasteurs, chefs des ouailles. Ces lois permettent aux chapitres des églises métropolitaines d'élire, contrairement aux canons, des vicaires capitulaires alors que le siège épiscopal n'est pas encore vacant. Sans parler de plusieurs autres points, ces lois autorisent les préfets eux-mêmes à nommer, à la place des évêques, des hommes qui ne sont point catholiques, en leur conférant la gestion des biens ecclésiastiques destinés à l'entretien du clergé.....

"... Pour remplir les devoirs de ce siège apostolique, ajoute Sa Sainteté, nous déclarons publiquement, par la présente encyclique, à tous ceux auxquels il appartient, ainsi qu'au monde catholique tout entier, que ces lois sont nulles, parce qu'elles sont entièrement contraires à la divine constitution de l'Eglise. Ce n'est pas aux puissants de la terre que le Seigneur a soumis les évêques de son Eglise, en ce qui concerne son service sacré, mais à Pierre, à qui il a confié ses agneaux et ses brebis (St. Joan., XXI, 16, 17.).

C'est pour cette raison qu'aucun pouvoir temporel, aussi haut qu'il soit, n'a le droit de dépouiller de leur dignité épiscopale ceux qui ont été nommés par le Saint-Esprit pour administrer l'Eglise (XX, 28.)

Voici comment le Saint-Père flétrit les violences du gouvernement prussien :

" Il semble que ces lois sont faites non pour des citoyens libres, dont on a le droit d'exiger une obéissance raisonnable, mais pour des esclaves, que l'on fait obéir par la terreur."

Les apostats et intrus qui, sous le bénéfice de ces lois iniques, se substituent aux véritables pasteurs, encourent, dans la lettre pontificale, cette colatante condamnation.

"... Seront surtout coupables les hommes sacrilèges qui osent prendre possession des églises et exercer le ministère, en s'appuyant uniquement sur la protection du bras séculier; ceux-là n'échappent pas à la justice de Dieu; au contraire, nous déclarons que tous ces hommes sacrilèges et tous ceux qui, à l'avenir, commettront un crime semblable, et usurpant une mission ecclésiastique, seront, en vertu des *serènes canons*, frappés, de fait et de droit, de l'excommunication majeure."

S'adressant directement aux évêques victimes des persécuteurs, et surtout admirables modèles de sainte douceur et d'héroïques résignation, Pie IX s'exprime ainsi :

" Que ceux-là qui sont vos ennemis sachent que vous ne faites aucun tort à l'autorité royale et que vous ne lui portez aucun préjudice, en refusant de donner à César ce qui est à César, car il est écrit: *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.*"

" Qu'ils sachent en même temps que chacun de vous est disposé à payer son tribut à César et à lui obéir en tout ce qui est du pouvoir civil, non par la force, mais selon votre conscience."

Il est facile d'imaginer, observe la *France-Nouvelle*, à laquelle nous empruntons cette analyse, il est facile d'imaginer l'effet qu'a produit une telle lettre à la cour de Berlin. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le principal organe de M. de Bismarck, traduit en ces termes le mécontentement du grand chancelier :

" Cette manifestation du Vatican est certainement l'expression de la plus grande outrageance dont la curie ait fait preuve jusqu'à présent. Le pape y condamne non-seulement les lois de mai, d'une manière absolue, mais y érige en devoir de conscience la désobéissance à ces lois."

La vérité contraire ressort des paroles de Pie IX. Il ne prêche pas la révolte, mais la résistance. Or, autre chose est la résistance à des actes que réprouve la conscience, et autre chose la révolte qui emploierait les voies matérielles pour lutter contre l'Etat. L'Eglise a professé de tout temps un respect absolu pour les puissances établies; de tout temps aussi elle a enseigné que les âmes ne doivent pas les suivre dans leurs errements, car, avant tout, le Maître Eternel, Dieu avant les hommes. C'est ce que disait l'apôtre Saint-Pierre dès les premières tribulations de l'Eglise, et que répète, après dix huit cents ans, Pie IX, son successeur; et aujourd'hui comme alors la conscience vaincra; l'Evangile, fait de force divine, l'emportera sur le code humain, fait des passions humaines.

L'Eglise a triomphé des Juifs et a survécu à leurs persécutions. Elle a triomphé des gentils et a survécu à leurs haines et à leurs orantés. Elle a triomphé des empereurs romains et a survécu à leurs lois persécutrices. Et pour arriver immédiatement aux âges modernes, elle a triomphé de Joseph II, auquel la postérité a donné, à si juste titre, le surnom d'Empereur-sacristain. Elle a triomphé des

Napoléon qui, l'un par orgueil et l'autre par lâcheté, l'un d'une manière bruyante et ouverte, et l'autre, en dissimulant l'oppression sous le masque de paroles mielleuses, et d'hypocrites flatteries, ont mérité en ce siècle d'être mis au nombre des persécuteurs; après s'être appliqués, tous les deux, à dépouiller le Saint-Père de son autorité temporelle pour mieux réussir ensuite à régler, l'exercice de son autorité spirituelle, tous les deux ils ont été précipités du faite de la grandeur et de la puissance pour aller méditer dans l'exil sur les tristes retours des choses de ce monde et sur la vitalité de cette Eglise qui survivait à leurs chutes ignominieuses.

Le trop fameux Bismarck et son vieil empereur auront leur tour. Déjà toute l'Europe, le monde entier est prêt à se soulever contre eux. Des bruits de guerre se font entendre. La lutte sera terrible, la catastrophe épouvantable; et l'ordre sera rétabli. L'Eglise triomphera avec le Vicaire de Jésus-Christ, et l'œuvre du salut de l'humanité se poursuivra jusqu'à la consommation des siècles;

— Pour terminer, jetons un coup-d'œil du côté de l'Espagne et voyons quelle est la situation du jeune roi Alphonse. Le résumé que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs est extrait de la *Revue du monde catholique*.

" L'un des pays qui méritent le plus d'attirer l'attention en ce moment est l'Espagne, où les héroïques soldats de don Carlos soutiennent, à force de courage et de dévouement, une lutte victorieuse, quoique si inégale, contre des forces matérielles si supérieures par le nombre et par l'armement. La proclamation de don Alphonse avait paru d'abord devoir porter un coup sensible à la cause carliste, qui est la cause de la religion et du droit; trois mois ne se sont pas écoulés, et le roi Charles VII se trouve plus puissant que jamais, tandis que la cause de son jeune cousin paraît déjà désespérée."

" La question religieuse est pour beaucoup dans la situation actuelle."

" Lorsque don Alphonse arriva à Madrid, au mois de janvier dernier, les catholiques espèrent que la persécution, sous laquelle ils gémissaient depuis huit ans, allait toucher à sa fin, et quelques mesures du nouveau gouvernement parurent d'abord confirmer cette espérance. Mais un gouvernement révolutionnaire ne peut rendre ainsi justice à l'Eglise. Deux mois se sont écoulés, et les espérances s'en sont allées les unes après les autres. Les mesures prises n'étaient que de faible importance, et encore elles n'ont pas été exécutées dans leurs principales parties."

" On a, par exemple, ordonné de rendre à l'Eglise les archives, les bibliothèques et les objets d'art dont l'Etat s'était emparé; mais on a excepté de cette mesure de réparation, les manuscrits, livres, documents et autres objets remis aux établissements publics; c'est-à-dire ce qu'il y avait de plus important et de plus précieux. On a ordonné de rendre à l'Eglise les édifices qui lui appartenaient; mais on a excepté de cette restitution les édifices destinés à des usages publics, et les évêques éprouvent mille difficultés pour entrer en possession des autres. On a rétabli la dotation du clergé, à qui l'on doit un arriéré de 200 millions, mais on doute que le clergé touche plus d'un mois sur sa dotation. On a reconnu des effets civils au mariage religieux, mais on a maintenu le mariage civil."

" Et c'est tout. Et pendant ce temps-là, toutes les faveurs sont pour les ennemis de la religion, toutes les entraves pour les catholiques. Ainsi quelques protestants qui existent à Madrid peuvent tenir périodiquement des conférences dans lesquelles l'Eglise est continuellement insultée,

tandis que l'Académie de la Jeunesse catholique n'obtient pas la permission de tenir ses séances. La franco-maçonnerie fonctionne librement et sans entraves, tandis que les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul restent prohibées. On a autorisé la publication de deux ou trois journaux protestants qui n'ont pas de lecteurs, et l'on n'a point permis de paraître à trois journaux catholiques qui voulaient se tenir en dehors de la politique et se consacrer exclusivement à la défense de l'Eglise.

« Un dernier trait vient montrer ce qu'il faut entendre par le revirement catholique qui se serait fait à Madrid. Tous les jours la presse libérale peut défendre la liberté des cultes et orier contre le rétablissement de l'unité catholique en Espagne. Des millions d'Espagnols désirent ce rétablissement ! l'éloquent et courageux évêque de Jaen, Mgr. Monescillo, s'est fait leur interprète dans une Exposition très-respectueuse adressée au roi Alphonse XII, et l'on a saisi la *España Católica*, journal alphonstiste pourtant, qui avait reproduit cette Exposition.

« Voilà ce qui explique les mécomptes d'Alphonse XII. Le peuple espagnol est foncièrement catholique; tous ses vœux se tournent vers le roi légitime qui est le défenseur des droits de l'Eglise et des droits de la nation. »

Conditions nécessaires ou favorables à la fécondation des graines.

Il ne suffit pas de bien choisir nos porte-graines et de les bien élever; pour que le succès réponde à nos espérances, il faut encore que la fécondation se fasse dans les meilleures conditions possibles. L'air, la lumière, la chaleur, une humidité convenable la fumée dans certains cas un vent léger, le concours des insectes, l'intervention de l'homme, on la dit naturelle; quand, au contraire, cette intervention devient utile, on la dit artificielle.

« Les fleurs d'Orchidées et d'Asclépiadées resteraient stériles, dit Schacht, si elles étaient abandonnées à elles-mêmes; les insectes viennent à leur secours et, savourant le nectar de leurs fleurs, ils transportent de petites masses polliniques sur le stigmate ou sur la terminaison du tissu conducteur du style. Le figuier a ses fleurs unisexuées, nichées dans l'intérieur d'une inflorescence en sycone où elles seraient incapables de s'unir si un petit hyménoptère ne se chargeait de porter du pollen aux fleurs femelles. Cela est si vrai que les figuiers de Madère et de Ténériffe ne produisent jamais de bonnes graines, parce que cet insecte manque dans ces deux îles. Lorsque les sexes sont renfermés dans des fleurs différentes portées par des pieds mâles ou femelles, comme chez l'if, le peuplier et le saule, la poussière fécondante doit être transportée par le vent, souvent à des distances considérables, pour atteindre les fleurs femelles. L'action du vent n'est d'ailleurs pas toujours aussi favorable; lorsqu'il est violent et trop sec, il nuit à beaucoup de fleurs hermaphrodites en emportant la poussière pollinique avant qu'elle ait pu féconder son propre ovaire et la frappe de stérilité; et, en outre, il dessèche le stigmate dont l'humidité devait faire gonfler et nourrir le tube pollinique pendant qu'il s'introduit dans l'appareil femelle. Cette influence pernicieuse d'un vent sec et continu se manifeste notamment sur les Graminées, dont les stigmates délicats sont flétris avant d'avoir pu recevoir l'action fécondante du pollen. Une certaine agitation de l'atmosphère, accompagnée de quelques pluies chaudes et bienfaisantes, sont, au contraire, les conditions les plus favorables dans lesquelles la floraison puisse se faire. »

Cette dernière observation nous paraît très-exacte. Toutes les fois qu'à l'époque de la floraison de nos arbres, nous avons eu des alternances de soleil et de pluie fine et douce, la fécondation a été assurée.

Ce que nous redoutons le plus au temps des fleurs, c'est l'abaissement prolongé de la température; on les pluies battantes, ou un vent sec et violent, ou enfin un soleil trop chaud. Alors même que la température ne descendrait pas au-dessous de zéro et se maintiendrait à 1 ou 2 degrés, elle nuirait à la fécondation.

La poche qui renferme le pollen ne se dilate pas, ne s'ouvre pas. Les fortes pluies emportent le pollen et l'entraînent en pure perte. Un vent sec et violent s'empara du pollen des plantes, lorsqu'il est léger, et l'empêche loin de sa destination naturelle; un soleil trop chaud, par un temps calme surtout, agit d'une manière fâcheuse sur les organes de la génération et l'on dit vulgairement que la fleur a été brûlée.

Le plein air et la pleine lumière sont, dans la plupart des circonstances, favorables à la fécondation. On a remarqué, et de Perthuis l'a constaté, il y a longtemps que dans les pays de collines, les grains des céréales sont médiocres; tandis que les meilleurs viennent, sur les plateaux élevés ou dans les plantes bien découvertes. On a également observé que la fécondation s'opère mal ou ne s'opère pas dans les serres, à moins d'y établir des courants d'air, d'y introduire des insectes ou de recourir aux procédés artificiels.

L'intervention des insectes dans la fécondation des plantes est parfaitement établie, et c'est justement parce qu'elle n'est douteuse pour personne, qu'on a conseillé aux cultivateurs d'arbres fruitiers et de plantes granifères d'élever des abeilles dans le voisinage des vergers, des jardins fruitiers et des récoltes destinées à fournir de la graine.

Quand on se propose de faire des croisements, il est clair qu'on a intérêt aussi à multiplier les insectes qui se chargent de porter le pollen d'une fleur sur une autre, au moyen de leurs pattes, de leurs ailes ou de leurs poils, mais alors il n'y a pas de combinaisons possibles et les méteils ou hybrides, comme on dit en horticulture, seront les résultats du hasard, au lieu d'être les résultats du raisonnement. Cependant, quoique obtenus à l'aventure, il peut arriver et il arrive souvent qu'ils aient du mérite.

Nous venons de voir le beau côté de la médaille; il s'agit à présent d'en montrer le revers. Par cela même que les insectes sont des agents très-actifs de la fécondation, il devient assez difficile avec eux, de conserver les races pures de tout alliage. Du moment où les variétés d'une même espèce ne sont pas très-éloignées les unes des autres et fleurissent en même temps, le mélangement est parfois inévitable. Les courges, les choux, les navets, par exemple, nous en fournissent fréquemment la preuve.

C'est ce qui a fait dire à MM. Decaisne et Naudin dans leur *Manuel de l'Amateur des Jardins*:

« Toutes les plantes qui sont riches en races et en variétés, et qui se propagent de graines, sont exposées à s'abâtardir par la cause que nous venons de signaler (le croisement). Les courges, les melons, les choux, les arbres fruitiers, une multitude de plantes annuelles d'ornement sont particulièrement dans ce cas, lorsque plusieurs variétés de ces différentes espèces sont cultivées simultanément dans le même jardin ou dans des jardins peu éloignés les uns des autres. Les insectes, que nous avons vu jouer un rôle si utile dans la fécondation des plantes, deviennent ici la grande cause des altérations des races dont ils entretiennent les pollens. »

MM. Decaisne et Naudin ont dit aussi:

« Le melon cantaloup est, dans l'espèce du melon, une race tout à fait supérieure; mais, pour qu'il ait toutes les qualités qui le distinguent, il faut qu'il soit pur de tout alliage avec les autres races de melons. Si la graine qui doit le reproduire a été fécondée par le pollen du melon maraîcher ou du melon de Malte, les cantaloups qui en sortiront auront déjà perdu sensiblement de leurs caractères, quoiqu'ils puissent être encore d'assez bonne qualité; mais si, au lieu de ces deux races encore recommandables, c'est le melon Dudaim (melon de poche), le melon rampant, ou quelque autre variété insipide ou décidément mauvaise qui a fourni le pollen, les produits seront tellement altérés qu'ils n'en seront plus mangeables. »

Voilà les inconvénients du croisement, et nous savons que nous avons vu, d'après ce que dit Schacht, que l'agitation de l'air favorise la fécondation. Or, il nous paraît utile de déterminer cette agitation chaque fois que l'air est très-calme au moment de la floraison. Il suffit, pour cela, de faire du feu à proximité des arbres ou des plantes en fleur, quand la chose est possible. Ainsi, le vieil usage qui consiste à allumer des torches de paille mouillée ou du foin mouillé dans le voisinage des arbres fleuris, nous paraît bon et digne d'être recommandé. Non-seulement la flamme agite l'air, mais la fumée humide qui se produit et tourbillonne

lentement, doit déplumer le pollen avec avantage. C'est dans le *Journal d'Agriculture* du royaume des Pays-Bas, publié vers 1817, que nous avons vu mentionner, pour la première fois, l'emploi des torches de paille; ce n'est que dans ces derniers temps qu'un jardinier du Nord nous a appris qu'à Landrecois, il avait vu brûler du soin mouillé dans le voisinage d'un espalier en fleurs. Ces pratiques, presque généralement ignorées, devraient être reprises, étudiées et propagées, si, comme nous le croyons, elles sont d'une certaine efficacité.

Dans la petite culture, et toujours en temps de calme parfait, rien n'empêcherait d'agiter l'air, au-dessus des porte-graines ou dans leur voisinage, à l'aide de grossiers éventails.

Ceci nous amène à reconnaître que, dans la grande culture des céréales, au moment de la fécondation, c'est-à-dire avant qu'on voit les débris des organes qu'on prend pour la fleur, il serait peut-être utile d'agiter l'air ou d'imprimer de légères secousses aux tiges, dans le cas, bien entendu, où l'atmosphère serait trop calme. Cette circonstance, il est vrai, se présente bien rarement, mais enfin elle s'est présentée plus d'une fois et se représentera. Et pareil cas, le cordage, c'est-à-dire l'emploi d'un cordeau ou d'une ficelle que l'on promène de façon à incliner les épis, peut avoir des avantages. Il en résulte de légères secousses et une légère agitation de l'air, qui ne sont pas sans utilité. Ceci est déjà de la fécondation artificielle, mais nous ne pouvons passer sous silence ses procédés. Ils intéressent sans doute plus la culture des fleurs que la culture des champs, du potager et du verger, mais il n'en reste pas moins vrai qu'on peut encore ici les appliquer utilement. Ainsi l'Arabe a recours à la fécondation artificielle pour le dattier; il va chercher des fleurs du dattier mâle et les secoue sur les fleurs du dattier femelle. Ce que nous disions tout à l'heure de l'agitation de l'air, de l'emploi de la fumée, du cordage des céréales, c'est bien de la fécondation artificielle, mais on donne surtout ce nom à l'opération qui consiste à faire des croisements ou des *hybrides*, comme disent à tort les jardiniers.

Il ne faut marier entre elles que des espèces du même genre, ou des variétés de la même espèce, et il importe que les fleurs que l'on se propose de croiser reçoivent une préparation particulière. Ainsi, quand elles réunissent les deux sexes, on a bien soin de supprimer les anthères des étamines, c'est-à-dire les mâles, avant ou en même temps que le bouton s'ouvre, et, à cet effet, on se sert d'une petite pince ou d'une aiguille. On ne laisse donc que le pistil ou organe femelle. Au bout de quelques jours, quand cet organe est suffisamment développé, on prend du pollen sur les étamines d'une autre espèce ou d'une autre variété, et on l'applique sur le pistil en question. Pour cela, on se sert d'ordinaire d'un pinceau fin. MM. Decaisne et Naudin ne sont pas partisans de ce moyen. — De tous les moyens, disent-ils, le meilleur et le plus simple est de toucher le stigmate de la fleur à féconder avec les anthères fraîchement ouvertes de la plante qui fournit le pollen, et qu'on a soin de choisir bien pourvue de cette matière. L'opération est du reste très-expéditive: on cueille la fleur pollinifère; s'il le faut, on enlève avec la lame d'un couteau les pièces du calice et de la corolle, ou bien on se contente de les rabattre en dehors, de manière à dégager les étamines; puis, tenant cette fleur par son pédoncule ou par le bas du calice, on encadre la saisisant entre les mors d'une pince délicate, si elle est trop petite pour être maniée entre les doigts, on promène légèrement les anthères sur le stigmate de la fleur à féconder, et on s'assure par l'inspection directe, à l'œil nu ou à la loupe, que du pollen y a adhéré. Dans ces sortes de fécondations il ne faut pas craindre de mettre trop de pollen sur un même stigmate, car la quantité, ici, accroît les chances de succès.

Les circonstances atmosphériques les plus favorables pour opérer la fécondation, dit M. Carrière, sont un temps clair, chaud et surtout sec; l'heure qui paraît être la plus convenable est de onze heures à deux heures après-midi, le moment où la chaleur du soleil a pu déjà faire dilater et ouvrir l'anthère et augmenter ainsi l'excitabilité du stigmate. J'ajouterai que l'on reconnaît que le stigmate est suffisamment préparé lorsqu'à sa surface ou ses papilles, suffisamment distendues, sont enduites d'un suc visqueux, ordinairement luisant.

Tout homme intelligent qui aura lu, avec attention et compris les lignes qui précèdent, ne sera pas en peine de s'exercer à des essais sur la fécondation artificielle des plantes. — P. JOIGNEAUX.

La Fabrique du Sucre de Betteraves

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que cette entreprise, qui au début se présentait sous l'aspect d'un projet plus ou moins réalisable, prend des proportions à nous faire espérer qu'elle sera bientôt un fait accompli.

Le 7 avril, le Comité d'Organisation se réunissait à l'Hôtel Monnette, à Iberville, et prenait des dispositions préliminaires qui ne manqueront pas d'avoir un excellent résultat.

M. Marchand donna au Comité communication d'une lettre de M. G. H. Joly, M. P. P., dans laquelle ce monsieur, avec sa générosité proverbiale, offre de mettre gratuitement à la disposition du comité une quantité de cinq cents livres de graine de betteraves à sucre, formant partie d'une importation considérable qu'il a faite de cette graine à ses propres frais, pour en populariser la culture dans notre Province. Au moyen de ce don important, les cultivateurs de ce District vont se trouver immédiatement en mesure de faire l'expérience de cette culture qui a produit, en Europe, une véritable révolution dans l'industrie agricole. Si, comme nous n'en doutons pas, leurs efforts sont couronnés de succès, une part du mérite en reviendra à M. Joly.

Le Comité d'Organisation, après des calculs très-minutieux, en est venu à la conclusion qu'il serait possible à la Fabrique, dans le cas où les cultivateurs du District lui fourniraient des betteraves en quantités suffisantes, de les acheter à un prix de \$3.00 du mille livres. Ce taux paraît suffisant pour indemniser raisonnablement le cultivateur; surtout lorsqu'on se rappelle que la production moyenne ne peut être moindre de vingt mille livres par arpent; donnant la jolie somme de soixante piastres en argent comptant pour chaque arpent cultivé en betteraves. Cette moyenne est établie, non sur des conjectures, mais sur des statistiques certaines; pour ne citer qu'une autorité, nous nous permettons de reproduire l'extrait suivant d'une lettre que nous recevons d'un des meilleurs agriculteurs du pays: "J'ai cultivé, dit-il, un arpent de betteraves à sucre, l'été dernier, semé au commencement de Juillet (beaucoup trop tard), dans de la bonne terre, mais labourée au printemps. Malgré que la sécheresse fut terrible, j'y ai récolté environ quinze mille livres; à peu près la moitié de ce que j'aurais dû récolter dans des circonstances favorables; la production ordinaire avec les soins requis devant atteindre facilement 24 à 30 mille livres par arpents."

Afin de s'assurer si la betterave pourrait lui être fournie en quantité suffisante pour alimenter la Fabrique, le Comité d'Organisation a décidé de fournir gratuitement à tous les cultivateurs du District qui voudront faire l'essai de cette culture, la quantité de graine requise pour l'étendue de terre qu'ils consentiront à y consacrer. Les membres du Comité, d'ici à mercredi prochain, prendront dans leurs localités respectives, la liste de tous ceux qui consentent à semer une étendue quelconque de betteraves à sucre cette année, et ils inscriront en regard du nom de chaque personne l'étendue de terre qu'elle promet de consacrer à cet usage.

Mercredi prochain à une heure p. m., les membres du Comité se réuniront de nouveau à l'Hôtel Monnette, en cette ville, pour calculer l'étendue totale de terrain sur laquelle ils pourront compter cette année pour la production de la matière première indispensable à leur entreprise. S'ils trouvent, après examen, qu'une étendue suffisante est obtenue pour leur assurer le succès, ils se mettront immédiatement à l'œuvre pour organiser la Compagnie, afin que la Fabrique puisse commencer ses opérations cet automne.

Nous espérons donc que chacun se prêtera à cette expérience, qui ne peut nuire à personne, puisque dans le cas même où le prix offert par la Fabrique pour les betteraves ne serait pas trouvé satisfaisant, la récolte de betteraves offrira encore un bénéfice important pour l'alimentation et l'engrais du bétail.

Ainsi, que chacun fasse l'essai et s'adresse au membre du comité de sa localité. Voici la liste générale de ce comité:

Landrie: MM. L. L. Roy, Calixte Bouchard et Joseph Desnoyers.

St. Luc: MM. Pierre Moreau et Ferdinand Manic.

Lucolle: MM. W. H. Vanvliet et B. Marceau.

St. Valentin: MM. Jos. Bissonnette et Eusèbe Girard.

St. Jean (paroisse) MM. J. B. Moreau et Thomas Roy.

St. Jean (ville): MM. F. G. Marchand, Louis Molléur et Jos. MacPherson.

St. Athanase: MM. A. Dufresne, Félix Lapierre et John Mounsey.

St. Grégoire: MM. Julien Benoit et Norbert Choquette, fils.

St. Alexandre: MM. Frs. Gosselin et Frs. Oûimet.

St. Sébastien: MM. Luc Lamoureux et Felix Boivin.

St. Georges: MM. Alexis Demers et Lucien Roy.

St. Brigitte: MM. Murray et Louis Lefebvre.

P. S. Les membres du Comité d'Organisation qui n'étaient pas présents à l'Assemblée de Mercredi dernier, sont priés de prendre la liste des personnes de leurs localités qui consentent à cultiver la betterave à sucre cette année, et d'en faire rapport dans la réunion de mercredi prochain à laquelle ils sont instamment priés d'assister.

La graine sera distribuée aussitôt que le comité l'aura reçue, à tous ceux qui auront ainsi donné leurs noms avec indication de l'étendue de terre qu'ils promettent de cultiver en betteraves. Franco-Canadien.

Petite Chronique

Fromagerie à Gentilly.—Nous apprenons avec plaisir qu'on s'occupe activement d'établir une fromagerie à Gentilly. Cette sera une bonne fortune pour cette paroisse et nous engageons les cultivateurs à donner leur concours avec empressement.

D'après les résultats obtenus dans les localités où existe des établissements de ce genre il est prouvé que la chose est extrêmement avantageuse pour les cultivateurs.

Dans un rapport relatif aux opérations de sa fromagerie à Deschambault, M. Zéphirin Perrault prouve à l'évidence par des chiffres qu'il y a un profit de cent pour cent, à réaliser par ceux qui entrent dans une entreprise de ce genre. Il démontre que le cultivateur peut retirer de chacune de ces vaches un profit net de \$20 par année en fromage; tandis que le profit en beurre n'excède pas en moyenne de \$10 par année. Du reste si l'on constatait une différence en faveur du haut prix du beurre; la même différence serait en faveur du froitage dont le prix suit toujours celui du beurre pour la hausse comme pour la baisse.

On voit donc que l'établissement d'une fromagerie est d'un immense avantage pour les cultivateurs et que ces derniers travaillent dans leur propre intérêt en favorisant une pareille entreprise. Ce sont MM. Z. Perrault et Mayrand qui forment le nouvel établissement en question à Gentilly: il sera en opération prochainement.

Nous sommes convaincus que les cultivateurs s'empresseront de leur donner leur encouragement.—*Journal de Québec.*

Nous regrettons que le projet de l'établissement d'une fromagerie à St. Paschal n'ait pas encore été mis à exécution. Cette paroisse plus que toute autre, dans le comté de Kamouraska, pourrait tenter l'expérience et être sûre du succès. Que les hommes d'initiative dans cette paroisse, que ceux qui ont des capitaux, se mettent à la tête du mouvement, et bientôt ils procureront aux cultivateurs une nouvelle source de revenus. Le comité de Kamouraska est fertile en projets manufacturiers; nous en avons déjà annoncé plusieurs, mais ils sont demeurés à l'état de projet seulement. Secouons notre apathie, et un peu moins de division dans nos rangs, alors en fait d'industrie nous serons dans notre comté ce qui se fait ailleurs avec avantage et profit.

Nous avons eu cet hiver un exemple bien frappant de la misère causée par le manque d'industrie dans notre comté. Depuis un certain nombre d'années, les MM. King faisaient ici le commerce de bois sur une grande échelle; ouvriers, cultivateurs et marchands ont largement profité de l'esprit d'entreprise et de la libéralité de ces Messieurs. Pour une cause bien connue dans nos localités, ces Messieurs ont dû suspendre leurs travaux. Qu'en est-il résulté? Les cultivateurs et les marchands des paroisses avoisinant St. Pasché, en savent quelque chose. Si nous n'avons pas eu la douleur de voir un grand nombre d'ouvriers, jetés sur le pavés par le manque d'ouvrage, réclamer la charité à nos portes, c'est grâce à l'extrême libéralité des MM. King. Car nous tenons de sources certaines que ces Messieurs n'ont pas dépensé cet hiver moins de \$1200 à \$1500 en aumônes de toutes sortes pour le soulagement de ces pauvres familles. On estime que ces Messieurs dé-

bourseraient chaque année, pour la coupe du bois, une somme de \$40,000 du 1er Novembre au 1er Janvier.

Cinquante personnes qui partent le soir pour les Etats-Unis à la recherche de la fortune, cinquante qui en reviennent le matin chassées par la misère qui règne en ce moment chez nos voisins, tel est le bilan du mouvement de migration canadienne française depuis quelques jours. *Gazette de Joliette*.

RECETTES

Blessures produites par le joug.

Le repos, joint à des lotions d'eau froide, suffit presque toujours pour guérir les écorchures occasionnées par la pression du joug. Cependant, elles se cicatrisent avec beaucoup plus de promptitude lorsqu'on substitue à l'eau froide le mélange suivant: eau 1 chopine, esprit de vin ou bonne eau-de-vie un verre, extrait de saturne quatre cuillerées. On lave la partie malade avec cette liqueur et on en imbibe des linges qu'on applique sur la blessure.

Au lieu d'écorchures, il se forme souvent sur la partie où repose le joug, des tumeurs dures ou molles, plus ou moins volumineuses. On peut essayer de les résoudre par le repos et par les lotions d'eau froide. Mais si elles sont rondes, saillantes et molles à leur centre, il faut les frotter pendant quelques jours avec du saindoux ou tout autre corps gras, pour hâter leur maturité, et ensuite les ouvrir à l'aide d'un bistouri ou d'un canif. Le pus évacué, on lave la plaie plusieurs fois par jour avec de l'eau salée ou de l'eau mélangée d'eau-de-vie.

Poux chez les bêtes à cornes

Ces insectes se développent particulièrement derrière les cornes et les oreilles, à la nuque et au garrot, chez les bêtes mal soignées et mal nourries. Ils pullulent souvent au point de faire périr l'animal de maigreur.

On peut les délivrer de la manière suivante: on fait bouillir pendant une heure, 3 livre de tabac dans 4 pintes d'eau; on passe à travers un linge, et on ajoute à la décoction 1 once d'essence de térébenthine et 1/2 once d'esprit de corne de cerf. On se sert de cette composition pour laver une ou deux fois par jour, non-seulement les parties attaquées par les vermine, mais toute la surface de la peau.

Bibliographie

L'Echo du soir, tel est le titre d'une nouvelle composition musicale que nous venons de recevoir. Nul doute que ceux qui ont eu l'avantage de se procurer *La foi, l'espérance et la charité* s'empresseront d'acheter *L'Echo du soir*, grande valse élégante et caractéristique pour piano, car M. Crépault en est encore l'auteur, et c'est assez dire. Comme nous l'apprend un de nos confrères, M. Crépault malheureusement retenu chez lui par une infirmité, consacre tous ses moments à la profession qu'il exerce, il y a trois ans avec talent. Il partage son temps entre ses leçons et des nouvelles compositions qu'il met toujours en chantier. Il a un mérite que nous lui reconnaissons sincèrement et que le public saura aussi reconnaître, un encourageant ses publications.

M. A. Lavigne, de Québec, est l'éditeur de cette nouvelle publication. Prix: 85 centains.

M. A. Lavigne qui suit s'enlourer de nos célébrités musicales canadiennes, donne cours à son esprit d'entreprise, dans le but d'enrichir nos bibliothèques musicales de compositions du crû canadien. Il ne se passe pas de semaine, sans que ce monsieur ait à en offrir de nouvelles aux amateurs de musique. Nous invitons ceux-ci à se procurer les suivantes:

L'ESPÉRANCE! Pauvre Françoise, mélodie dramatique, musique de M. J. Faure. Prix: 35 centins.

LES FLEURS DU PRINTEMPS, valse très-brillante, transcrite pour piano, par M. J. A. DeFoy, respectueusement dédiée à Mademoiselle Albanj. La couverture contient un portrait de cette cantatrice. Prix: 90 centins.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS

DANS l'affaire de NAZAIRE-LEMIEUX, Marchand, de Fraserville, Rivière du Loup (en bas),

Failli. JE, soussigné, OWEN MURPHY, Syndic Officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, Bâtisses du Télégraphe, No. 26, Rue St-PIERRE, Québec, Mercredi, le 5^e jour de Mai 1875, à 11 heures, A. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

Le failli est, par le présent notifié d'y assister.
OWEN MURPHY, Assignée.
Québec, 13 Avril 1875.

ARBRES FRUITIERS

A VENDRE PAR
AUGUSTE DUPUIS
VILLAGE DES AULNAIES

Village des Aulnaies, St. Roch, Comté de l'Islet

J'AI un magnifique assortiment d'arbres fruitiers que je pourrai livrer au mois de mai prochain, à ceux qui en feront la demande de suite.

Surtout "Pommiers originaires de Russie" 50 cts. pièce.
Pommiers assortis, 4 à 6 pieds: 40 cts. pièce.
Pommiers assortis; d'un an: 10 cts. pièce.

OFFRE SPÉCIAL:

Je ferai greffer des pommiers (sur racines) des variétés qui résistent le mieux à notre climat. Ces petits plants qui ne coûtent que 5 cts. la pièce, vaudront en 3 ans 40 à 50 cts., s'ils sont cultivés avec le même soin que les cultivateurs donnent au blé d'Inde et aux patates.

Envoyez moi \$1 par lettre enregistrée et vous recevrez par la maille, à mes frais, en Mai.

20 de ces petits Pommiers assortis:
Astracan, Fameuse, Duchesse d'Oldenbourg, St. Laurent, Ben Davis, Transandant, etc.

Catalogues et directions pour la plantation et culture des arbres, fournis gratis.

AUGUSTE DUPUIS,
Village des Aulnaies.
7 Avril 1875.

NOUVEAUTÉS MUSICALES

PLAISIRS CHAMPETRES

QUADRILLE ÉLÉGANT COMPOSÉ PAR G. McNEIL
Organiste de N. D. de Lévis.—Prix: 75 centins.

N. B.—Ce quadrille, est orné d'un magnifique portrait de son Excellence le Lieutenant-Gouverneur R. E. CARON.—Joué au Bal annuel de son Excellence, il est devenu le quadrille à la mode et fait les délices des salons de Québec.

LA VIE DE Delle. ALBANI

(EMMA LAJEUNESSE)

contenant le portrait et l'autographe de cette célèbre Artiste.
Par NAPOLEON LEGENDRE.—Prix: 25 centins

En vente chez
A. LAVIGNE, Editeur de Musique,
114 rue St. Jean
(Banque d'Épargne) Québec.

LA "BRITON"
ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE

Bureau en Chef: 429 Strand, Londres.

Bureau principal pour le Canada: 12 Place d'Armes, Montréal.

La "Briton" a déposé au Gouvernement Canadien au-delà de la somme exigée, \$100,000, pour garantie de ses Polices émisses en Canada.

Les Polices ordinaires de cette Compagnie, sont payables pendant la vie de l'assuré, par une nouvelle application des Dividendes.

JAS. B. M. CHIPMAN,
Directeur-Gérant, Montréal.
F. X. COCHUE, Inspecteur des Agences

MUSIQUE NOUVELLE !!

MUSIQUE VOCALE:

Les deux mères	Boissière	25
Histoire d'oiseau	"	25
La chasse aux papillons	"	25
Noble coursier	Honrion	35
Mademoiselle	Boissière	25
Pauvre rose	M. A. D.	25
Amour et prière	Lachman	25
Les lunettes magiques	Gariboldi	50
Le dernier de l'orpheline	Boissière	25
La fauvette et la prison	"	25
Les trois gâteaux	"	25
L'Alsace pleure: elle prie, elle attend!	Ben. Tayoux	40
A. Saint-Blaise	Pessard	30
Chanson de Jenn Prouvaire	Holmes	50
Amour et caprice	Bovary	25
Chanson d'été	Rupès	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE:

Lélys	Spindler	40
Transports joyeux	Lambert	85
Souviens-toi	Spindler	40
Les marguerites	"	40
Andaluis, valse	Pénavaire	75
Les gondoles	Delorme	50
Heures heureuses	"	50
Chant du Lazzarone	Kowalski	70
Payasne	Marmontel	75
Bergère	Kowalski	60
Rose des Alpes	Spindler	40
Bouquet de violettes	"	40
Feuilles d'automne, valse	Dauids	70
Nuit d'Asie	Marmontel	75
Pauvre fleur	Spindler	40
Feuilles d'automne	Kowalski	60
Méditation	"	60
Sur l'Adriatique	"	60
Dreaming on the lake	Lott	80
Nuit et jour, valse	Lamothe	80
La jolie hongroise, valse	Fischer	60
Colombine, Polka	Dessaux	50

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
114 rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, avril, 1875.

L'ESCOMTE: AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 18 par cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier